



AAPPMA

Bessières 31660 Vide Grenier

Bulletin d'inscription

DIMANCHE 25 MAI 2025

Nom Prénom

Adresse

Tél Portable

Tél fixe

Mail

- Je souhaite emplacement(s) de 5 mètres à 15€ soit :€
- Particuliers : Merci de fournir la photocopie resto/verso de votre carte d'identité. Professionnels : Merci de fournir votre numéro Siret + Extrait de Kbis
- Je vous joint mon règlement de€. (chèque à l'ordre du Trésor Public)
- Si vous réservez avec un nom différent du chèque, merci de l'indiquer au dos du chèque. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.
- En l'application de l'article L324-10 du code du travail, tout contrat dissimulé est interdit. Tout exposant devra être en règle et aura fourni des renseignements exacts aux organisateurs. Par son adhésion, l'exposant renonce à tout recours contre l'organisateur en cas de vol, perte ou mévente. L'emplacement devra être propre à votre départ. L'accueil et l'installation se feront entre 6h30 et 8h30.
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de ce vide grenier.

Date :/...../2025.

Signature (Avec mention Lu et Approuvé)

Merci de renvoyer votre coupon ainsi que votre règlement à l'adresse suivante :

Mr Didier JARLAN - 55 rue des Graves - 31340 MIREPOIX SUR TARN

Les annulations sont acceptées jusqu'au Dimanche 18 mai 2025 (date limite). Après cette date, AUCUN remboursement ne pourra être effectué.



AAPPMA

Bessières 31660 Vide Grenier

Bulletin d'inscription

DIMANCHE 25 MAI 2025

Nom Prénom

Adresse

Tél Portable

Tél fixe

Mail

- Je souhaite emplacement(s) de 5 mètres à 15€ soit :€
- Particuliers : Merci de fournir la photocopie resto/verso de votre carte d'identité. Professionnels : Merci de fournir votre numéro Siret + Extrait de Kbis
- Je vous joint mon règlement de€. (chèque à l'ordre du Trésor Public)
- Si vous réservez avec un nom différent du chèque, merci de l'indiquer au dos du chèque. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.
- En l'application de l'article L324-10 du code du travail, tout contrat dissimulé est interdit. Tout exposant devra être en règle et aura fourni des renseignements exacts aux organisateurs. Par son adhésion, l'exposant renonce à tout recours contre l'organisateur en cas de vol, perte ou mévente. L'emplacement devra être propre à votre départ. L'accueil et l'installation se feront entre 6h30 et 8h30.
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de ce vide grenier.

Date :/...../2025.

Signature (Avec mention Lu et Approuvé)

Merci de renvoyer votre coupon ainsi que votre règlement à l'adresse suivante :

Mr Didier JARLAN - 55 rue des Graves - 31340 MIREPOIX SUR TARN

Les annulations sont acceptées jusqu'au Dimanche 18 mai 2025 (date limite). Après cette date, AUCUN remboursement ne pourra être effectué.